

Unitaire 11

Dispensé de timbrage

CARCASSONNE CTC

Bimestriel N°90 Juin-Juillet 2010 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr



Déposé le 09/07/10

Journée nationale d'action le 7 septembre

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010.

Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes.

Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes. Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires. Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

**Communiqué CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA
29 juin 2010**

Siège social :
FSU 11

22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23

**Directeur de la
Publication**

Gilbert SARTORÉ
Commission paritaire
N° 0710 S 07452

ISSN 1250-0224

Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1- Éditorial.
- 2- CTPD du 2d degré-collèges. Grève du 6 septembre.
- 3- « Bas les masques ». Lettre au Président du CG.
- 4- RESF : appel du 18 septembre. A Montolieu, le 15 juillet. Les accords de Bercy enfin traduits.
- 5- Retraites : une attaque contre les femmes. Action du 24 juin : le gouvernement doit renoncer à son projet.
- 6- Copernic : éviter la décomposition des retraites.
- 7-8- États Généraux des Services Publics, rencontre du 5 juin à Paris.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

Mardi 13 juillet,
à l'occasion du passage en Conseil des Ministres de la réforme des Retraites,
Rassemblements à 18 h :
Devant la préfecture de Carcassonne,
Et devant la sous-préfecture de Narbonne.
Garden-parties populaires
Au Rocher de la Lutte à Carcassonne,
et dans les Jardins de la Révolution à Narbonne.

1- Des moyens insuffisants et des seuils dépassés:

Il est prévu + 288 élèves à la rentrée 2010 dans les collèges de l'Aude, par rapport aux prévisions de janvier 2010. Selon l'IA, l'an dernier à la même date, il était prévu + 220 élèves mais il en manquait une centaine à la rentrée. Pour la FSU, il y a donc **nécessité de créer 15 classes** là où le seuil est dépassé, notamment avec les dérogations accordées.

2- Liste des 15 classes avec niveaux au-dessus du seuil :

Collège (Moyen/classe)	Bram	Capendu	Alain (RRS)	Varsovie	B.D'Auriol	Cuxac	Lézignan	Limoux	Cité	Ferry	Rieux	Sigean	Trèbes
6è		28			27,5	28,7		28,6	27,3	27,1	28,3		28,2
5è	29,3		24,5		28,5								
4è				28,6			28,5						
3è								28,3				30	

Les situations apparaissent très tendues dans certains établissements. Que fait-on pour les établissements classés RRS (Réseaux de Réussite Scolaire) comme E. Alain, où le taux d'HSA est le plus élevé du département ?

3- Élèves « non lecteurs » (en difficulté) au collège de Lézignan :

Il s'agit d'enfants gitans, pour lesquels le dispositif qui fonctionnait est supprimé à la rentrée. La FSU demande quelle décision a été prise pour les collègues du collège de Lézignan. L'IA répond qu'il négocie encore avec le chef d'établissement. Pour justifier sa suppression, un IEN émet des doutes sur l'efficacité du dispositif. Pour la FSU, une plus grande scolarisation de ces élèves permettrait de juger de son efficacité... Le 30 août, un PE sera affecté à Lézignan pour la liaison CM2-6ème. Mais pour la FSU, ni la structure pédagogique ni le dispositif ne sont définis, les moyens encore moins... Avec + 288 élèves et une enveloppe insuffisante, **les enseignements obligatoires seront-ils assurés ?** Pour l'I.A., désormais, avec l'article 34 du plan innovation, les chefs d'établissement, à travers l'autonomie, ont la possibilité de retoucher les horaires, **diminuer ou même faire disparaître totalement une matière**. Pour cela, il faut que le chef d'établissement dépose un **dossier de plan innovant**. Pour l'heure, il n'y en a pas dans l'Aude. La FSU: Cependant nous avons des exemples d'horaires obligatoires non assurés. Pour l'I.A., cela relève de la marge de manoeuvre du chef d'établissement qui arbitre et gère sa DGH et du vote du C.A. Puis, il finit par lâcher que, même avec l'autonomie des établissements, il fallait respecter les horaires-planchers, si on n'avait pas déposé de demande d'expérimentation pédagogique, et qu'il "engagerait un dialogue" avec le principal d'un collège qui dérogerait à cette règle. [Cela peut être un point d'appui pour les collègues : c'est forcément illégal, puisque aucune demande d'expérimentation n'a été déposée].

4- Les moyens supplémentaires (cf doc ci-dessous) :

Établissement	Motif de la demande	MONTANT ATTRIBUE	
		HP (Heures Poste)	HSA (Heures Supplémentaires)
CAPENDU	Effectifs chargés en 6ème		6,00
CUXAC-CABARDES	Dédoublements en langue (Anglais, Espagnol) et Mathématiques	5,00	4,00
CITE	Renforcement en Anglais	0,50	
RIEUX MINERVOIS	Effectifs chargés en 6ème	6,50	1,00
SIGEAN	Effectifs chargés	3,00	-3,00
TREBES	Effectifs chargés en 6ème	7,50	

A Trèbes un Complément de Service (CS) est prévu pour les heures d'Espagnol que les collègues à temps partiel ne peuvent prendre.

5- Complément de Service et Bloc de Moyens Provisoires (CS et BMP) :

Pour les collègues effectuant un **CS** dans une commune non limitrophe ou **en poste sur 3 établissements**, l'I.A. a assuré que tous bénéficieraient de l'heure de décharge [ce n'est pas un droit, mais laissé à la disposition de l'Administration]. Cette année le remboursement des frais de déplacements donne encore lieu à des retards pour nombre d'entre eux. En 2010, la distance entre les 2 établissements du CS n'excèdera pas 35 km. Un BMP de 18 h a été créé avec les 14 h d'Espagnol de Blaise d'Auriol et les 4 h des Fontailles, ces besoins n'étant pas apparu au CTPD de mars.

6- Questions diverses (FSU) :

* Au précédent CTPD, un **nouveau mode de calcul de la DGH** (répartition HP/HSA) avait été évoqué par l'I.A.: où en est-on?

Une réflexion est menée avec les chefs d'établissement sur un nouveau calcul de la DGH pour répartir plus équitablement HP et HSA. En effet, certains établissements se retrouvent avec beaucoup d'Heures Supplémentaires « par leur histoire » (cf Alain) ou à cause « d'une capacité d'absorption de l'établissement ». Ce groupe de travail est en train de définir des catégories d'établissements qui auront besoin d'un traitement différent. Par exemple Chalabre, de par sa situation, a besoin d'un profil différent. De même pour les RRS. Puis en fonction des moyens en HP et HSA définis par le rectorat fin décembre-début janvier, l'IA fera une répartition HP/HSA suivant les critères établis par ce groupe de travail et qui sera similaire dans chaque catégorie une fois celle-ci définie.

* Y a-t-il eu des modifications dans l'implantation **des postes berceaux CLG dans l'Aude?**

Réponse : Adressez-vous à M. LIMOUZY (I.G. d'Hist-Géo) qui s'occupe de la question au rectorat.

* **Le pont de l'Ascension sera rattrapé à l'avance comme cette année à la Toussaint: le mercredi 3 novembre 2010.**

**Le lundi 6 septembre,
Grève pour l'Éducation Nationale
à l'appel du Snes-FSU.**

3 mois de négociations

1 accord validé ... Et aussitôt remis en cause !

L'exécutif se contredit !

Depuis le mois de janvier nous avons négocié et étions parvenus à un accord sur deux dossiers très importants pour le personnel :

- le maintien du protocole RTT et le maintien du volet concernant les éléments annexes à la rémunération.
- Les accords validés par le Président du Conseil Général devaient faire l'objet d'un passage en CTP.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation grotesque, car les rapports soumis au CTP ne correspondent pas aux accords négociés et validés; et bien évidemment pour aller dans le mauvais sens !

De qui se moque - t - on ?

Est-ce ainsi que sont considérés les personnels et leurs représentants ?

Les rapports se contredisent !

Les deux rapports, protocole RTT et rémunération sont incomplets et, cerise sur le gâteau, sont mis à mal sur certains points par un troisième rapport concernant « Le plan d'évolution de l'Administration départementale ».

Ce qu'on en comprend : on veut nous imposer une gestion différente de la RTT selon les directions et nous imposer le jour, et à terme selon nous remettre en cause le dispositif sur des points essentiels.

En résumé, lors de ce CTP, nous sommes appelés à examiner des dossiers contradictoires !

De qui se moque - t - on ?

Le calendrier est incohérent !

Actuellement, le véritable sujet qui doit nous préoccuper tous c'est le financement des missions et les conditions d'exercice de ces missions par les personnels. Il y a des chantiers plus urgents à mener que celui qui consiste à remettre en cause nos conditions de travail dans une période où tous nos acquis sociaux (retraite, salaire, emploi) sont attaqués.

Et qui plus est, dans une période où notre collectivité va connaître dans les mois à venir une évolution politique et administrative suite au renouvellement de l'Assemblée départementale et de son exécutif en 2011.

Après les grandes turbulences du mois de novembre, force est de constater que la volonté annoncée par l'Exécutif de reprise du dialogue social est une nouvelle fois mise à mal, les représentants du personnel méprisés.

Ça suffit ! Nous demandons le respect de la parole donnée.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERSYNDICALE

LE JEUDI 1 JUILLET SALLE GASTON DEFFERRE à 9H30

Lettre de la FSU 11 au Président du Conseil Général

Carcassonne le 5 Juillet 2010

Monsieur le Président du Conseil Général

Monsieur le Président,

Le bureau départemental de la FSU, réuni le 29 juin, a décidé à l'unanimité de s'adresser à vous pour protester vigoureusement contre les attaques et les mises en cause portées à l'encontre des représentants du personnel.

Dans le contexte actuel de destruction des services publics, et en particulier de remise en cause de l'organisation territoriale, de ses missions et de ses financements, les exécutifs locaux ont à notre sens une responsabilité historique.

Une gestion locale progressiste de gauche ne peut se mettre au diapason avec celle que nous subissons de la part du gouvernement qui n'a cessé de s'attaquer au monde du travail, aux conditions de travail des personnels, et au niveau de service public rendu : non remplacement des départs en retraites, diminution des moyens d'exercice des missions, attaques contre le statut, gel des salaires.

Si nous comprenons les difficultés budgétaires des conseils généraux, nous n'acceptons pas qu'elles pèsent directement sur le personnel et ses charges de travail. Les collectivités territoriales se devraient de refuser le diktat du gouvernement et garantir la pérennité des missions et de l'emploi public. Or, les entorses faites au pacte social sont génératrices de chômage, de précarité et de rupture dans la continuité du service public.

Par ailleurs nous tenons à vous faire part de notre incompréhension et à témoigner de notre solidarité les représentants du personnel du Conseil Général qui sont particulièrement choqués d'être mis devant le fait accompli et d'avoir été trompés lors des dernières concertations sur des dossiers majeurs pour les personnels. Nous ne pensons pas que des fonctionnements autoritaires soient source de meilleurs fonctionnements des collectivités. Bien au contraire, l'avis des représentants des personnels, est la garantie de l'efficacité pour les usagers du service public local.

Votre collectivité a su, dans un passé récent, mettre en place un dialogue social constructif. Ce revirement est d'autant plus incompréhensible et dommageable. Les représentants de la FSU ont toujours eu des engagements déterminés et une pratique syndicale franche et ouverte au dialogue et comprennent d'autant moins les attaques inacceptables et les accusations dont ils sont l'objet aujourd'hui.

La FSU souhaite que le dialogue reprenne la place qu'il mérite dans votre collectivité, ses représentants y sont prêts dans le respect des engagements et des mandats respectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses et l'expression de notre entier dévouement au service public.

**Pour la FSU
Le Secrétaire départemental**



Appel du 18 septembre



Un collectif d'artistes lance « l'Appel du 18 septembre » à travers une pétition associée à un concert géant à Bercy le 18 septembre 2010. Son objectif ? Dire non d'une manière forte et festive aux horreurs qui sont le quotidien des étrangers sans papiers en France.

Avec les artistes, syndicats et organisations s'engagent : RESF, LDH, Cimade, AutreMonde, CFDT, FSU, CGT, Solidaires, UNSA....

Nous, auprès des artistes, musiciens, comédiens, réalisateurs, écrivains, plasticiens, professionnels de la musique, du spectacle, du cinéma, de l'information, de la culture, avec la majorité des citoyens français, **nous déclarons solidaires des milliers de sans-papiers qui grandissent, étudient, et vivent à nos côtés dans notre pays.**

- **Nous refusons** que des enfants, souvent nés et scolarisés en France, soient expulsés avec leurs parents vers des pays qu'ils ne connaissent pas ou plus et dont certains ne parlent même pas la langue.
- **Nous refusons** que des parents soient arrêtés, menottés, rudoyés, humiliés et enfermés dans des Centres de Rétention Administrative sous les yeux de leurs enfants.
- **Nous refusons** que des familles parce qu'elles n'ont pas de papiers soient séparées, le père brutalement expulsé à des milliers de kilomètres tandis que la mère et les enfants restent ici, souvent dans la misère et traumatisés à vie.
- **Nous refusons** que des travailleurs, qui bien souvent exercent leur métier dans des conditions pénibles, car sans droit, dont la plupart cotisent (retraites, maladie, chômage...) et paient des impôts en France vivent en permanence dans la peur et la clandestinité.
- **Nous refusons** les lois Besson sur l'immigration qui bafouent le droit d'asile français et font honte au pays des Droits de l'Homme.

Comme certains l'ont fait en d'autres périodes de l'histoire, en accord avec les principes du droit international qui protègent les migrants, en accord avec les droits de l'homme et de l'enfant, comme avec les valeurs universelles de fraternité, d'égalité, de liberté et d'accueil de notre République, **nous appelons à résister à ces pratiques indignes et inhumaines.**

Pour signer la pétition : <http://rocksanspapiers.org/appel/index.php?petition=2&signe=oui>

A Montolieu, le 15 juillet ...

RESF 11 soutient l'initiative du « Petit Versailles » qui ouvre ses portes et son jardin le 15 juillet à partir de 16 h pour un après-midi d'échanges et de réflexion autour des sans papiers, suivi d'un dîner aux chandelles et d'un concert acoustique.

« ...ces derniers temps un effort de mémoire a été heureusement engagé sur la Retirada. Mais quel sens revêt cet effort si nous oublions de relier le passé au présent ? Quel accueil réservons nous aujourd'hui aux nouveaux migrants, aux nouveaux réfugiés ? ... »

**EXPOSÉS, TABLES RONDES, PRISES DE PAROLES...
LE PETIT VERSAILLES, AVENUE DE RAMEL, MONTOLIEU 11170.**

Les accords de Bercy enfin traduits !

Il aura fallu attendre deux ans pour que le parlement adopte le projet de loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique, déclinaison des accords de Bercy signés en juin 2008 par la FSU et cinq autres syndicats représentatifs des fonctionnaires. Cette loi traduit les avancées obtenues par les syndicats qui vont dans le sens d'un renforcement de la démocratie et d'une plus grande légitimité syndicale :

la liberté de candidature aux élections professionnelles pour tout syndicat légalement constitué, ce qui signifie le rétablissement d'une réelle liberté de choix pour les agents et la fin des discriminations dont ont été régulièrement victimes plusieurs syndicats de la FSU dans divers ministères (abrogation de la loi Perben de 1996) ; le principe d'une représentativité et d'une composition des organismes consultatifs exclusivement fondée sur le vote des personnels. le principe d'accords majoritaires en voix.

La mise en œuvre de ces trois principes indissociables, pour lesquels la FSU a milité longtemps peut permettre de créer une nouvelle dynamique de démocratie sociale dans la fonction publique, si de son côté le gouvernement s'y engage réellement et sans tarder. La même loi prévoit le développement de la négociation dans le respect de la situation réglementaire et statutaire des agents, la création d'un Conseil commun aux trois versants de la fonction publique ainsi que celle de comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

La FSU déplore que le gouvernement ait fait adopter par le Sénat

des amendements visant par exemple à reporter en 2011 l'entrée en vigueur des dispositions sur la liberté de candidature aux élections professionnelles. Ainsi, toutes les élections du second semestre 2010, en particulier celles dans les directions départementales interministérielles, seront-elles organisées sous l'ancien régime de la loi Perben ! La FSU exige qu'à tous les niveaux l'esprit des accords de Bercy et la lettre de la loi soient mis en œuvre à cette occasion.

La FSU rappelle sa condamnation tant sur la forme que sur le fond des amendements introduits en dernière minute par le gouvernement transposant des choix rejetés par l'ensemble des syndicats et qui ont dénaturé une texte construit sur la négociation. C'est le chantage fait aux infirmier-e-s d'opter individuellement pour la catégorie A en renonçant au bénéfice d'un droit à la retraite ouvert à 55 ans ; c'est le développement de l'individualisation de la rémunération, par des indemnités fondées sur les résultats professionnels des agents et sur la performance collective des services ; c'est enfin la création pour les agents de catégorie A de grades à accès fonctionnel.

La FSU continuera à se battre contre ces choix et oeuvrera au développement d'un véritable dialogue social fondé sur la négociation et le respect des personnels et des représentants syndicaux que ceux-ci se sont choisis.

Communiqué FSU du 25 juin 2010

Retraites : une attaque contre les femmes.

Les inégalités de retraite entre les hommes et les femmes sont connues : tout en partant en retraite plus tard, elles ont des pensions plus faibles de 40% en moyenne à celles des hommes. Cette réalité est aussi celles des retraitées de la Fonction publique. Ainsi, les pensions des femmes parties en retraite en 2008 sont en moyenne inférieures à celles des hommes de 10% dans la Fonction publique hospitalière, à 16% pour l'État en passant par 13% dans la territoriale. Ces inégalités de retraite prolongent les inégalités de la vie professionnelle mais les femmes sont en droit d'attendre de la réglementation des retraites qu'elle ne les amplifie pas.

Or l'allongement de la durée de la vie professionnelle pour une retraite sans décote, la décote elle-même qui sont au cœur des réformes de 1993 et 2003 ont déjà pénalisé les femmes qui ont plus souvent que les hommes des carrières plus courtes et plus précaires. Avec le report des âges de la retraite, celle de 2010 aggraverait encore cette pénalisation des femmes. A ce « désavantage » général, le projet gouvernemental ajoute des mesures spécifiques à la Fonction publique, jouant elles aussi particulièrement à l'encontre des femmes, et refuse de rétablir la bonification pour enfant supprimée depuis 2004 pour les fonctionnaires mères de famille, alors que la majoration de durée d'assurance a globalement été maintenue pour le régime général !

Les femmes seront les premières victimes de la réforme du minimum garanti de pension, lequel serait désormais attribué sous condition d'avoir une carrière complète ou d'avoir atteint l'âge de 67 ans. En 2008 et pour la FPT par exemple, les femmes totalisent en moyenne 6 trimestres de moins que les hommes ; 54% d'entre elles sont parties avec le minimum de pension pour 39% des hommes. Enfin, les conditions de la suppression du droit des mères de 3 enfants illustrent le mépris du gouvernement pour les agents de la Fonction publique. En effet, il affirme maintenir le droit pour toutes celles qui l'auront acquis fin décembre 2011, mais la réforme des règles de calcul de la pension qu'il voudrait rendre applicable, de manière rétroactive, à toute demande déposée à compter de la date du conseil des ministres du 13 juillet 2010, rendrait ce droit de fait inaccessible.

Le gouvernement laisse donc moins de 3 semaines aux femmes concernées pour se déterminer : partir en retraite dans les prochains mois, et renoncer à leur salaire, à une possible promotion, tout simplement à l'exercice de leur métier, ou subir une perte sèche de leur pension qui peut atteindre 30%. La FSU dénonce cette méthode inique et informe les personnels des termes du projet de loi et de cette échéance. Avec les fonctionnaires concernées, elle s'oppose à cette décision brutale, qui s'ajoute aux autres.

La FSU est déterminée à développer la mobilisation pour le retrait du projet de loi gouvernemental et pour que le débat démocratique indispensable sur l'avenir des retraites soit enfin organisé sans aucun a priori et dégagé du carcan du calendrier gouvernemental.

Communiqué FSU du 28 juin 2010

Action du 24 juin : le gouvernement doit renoncer à son projet !

Cette journée marque une nouvelle étape dans la mobilisation contre le projet de réforme des retraites avec une plus forte participation des salariés du public comme du privé dans les manifestations partout en France. C'est dans un contexte de suppressions d'emploi, de gel possible de leurs salaires que les fonctionnaires ont fortement participé à ces mobilisations.

Ils ont fait entendre au gouvernement qu'ils n'acceptaient pas le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans et 67 ans. Ils n'acceptent pas non plus l'alignement de leur taux de cotisation sur celui du privé, ce qui reviendrait à baisser leur pouvoir d'achat à la hauteur d'une journée de salaire en moins par mois. Enfin, ils n'acceptent pas la suppression de dispositifs comme celui du minimum garanti ou des possibilités pour les parents de trois enfants à pouvoir partir de manière anticipée.

Où est l'équité dans ce projet qui fait contribuer pour 10% les entreprises et hauts revenus et pour 90% les salariés ?

Où est la justice quand le seul remède à la crise trouvé par le gouvernement est de faire travailler plus les salariés pour qu'ils gagnent moins ?

La FSU continue de revendiquer un autre partage des richesses, un développement de l'emploi et l'amélioration du pouvoir d'achat pour tous les salariés comme leviers pour sortir de cette crise. D'autres solutions que celles proposées par le gouvernement sont possibles pour assurer l'avenir du système par répartition des retraites et lutter contre les inégalités.

Le gouvernement doit entendre la contestation d'aujourd'hui et retirer son projet !

Communiqué FSU du 25 juin 2010

Éviter la décomposition des retraites...

Il est possible de maintenir le niveau des pensions sans allonger la durée de cotisations, affirment pour Mediapart six signataires de l'appel Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites. Explications.

Pierre Khalfa, Jean-Marie Harribey, Christiane Marty, Caroline Mécary, Stéphanie Treillet, Marc Mangenot.

C'est entendu, la réforme des retraites ne peut plus attendre. Nous sommes au bord de la catastrophe et « à problème démographique, il faut une solution démographique », nous serine le gouvernement. Il veut imposer un nouvel allongement de la durée de cotisation et un report de l'âge légal de la retraite après 60 ans, ce qui entraînera par ailleurs un report parallèle de l'âge, actuellement fixé à 65 ans, où un salarié peut liquider sa retraite sans décote. Pourtant, aucun nouveau « rendez-vous » sur les retraites n'était prévu en 2010. Celui de 2008 avait vu, sans aucun débat, la confirmation de l'allongement de la durée de cotisation qui passera à 41,5 annuités en 2020 et la prochaine échéance était fixée en 2012. Pourquoi donc tant de précipitation, alors même que ce qui est censé la justifier, la démographie, n'a pas évolué en deux ans ?

On peut certes avancer une réponse politicienne. Après la débandade des élections régionales et la chute dans les sondages, le président de la République avait besoin de reprendre une posture offensive. Mais là n'est pas l'essentiel. En effet, comme l'analyse crûment le journal Les Echos (13 avril 2010) : « Le chef de l'État entend montrer à ses partenaires européens et aux marchés financiers qu'il s'attaque au problème de la dette. Tant pis si les retraites ne constituent qu'un aspect partiel du problème : il faut donner un signal et ne surtout pas perdre la note AAA dont bénéficie encore la France sur les marchés ». Il faut donc « rassurer les marchés », voilà la raison essentielle de cette réforme. Parlons d'ailleurs plutôt de contre-réforme, car le sens originel du mot réforme signifiait changer en mieux et non en pire comme aujourd'hui.

La nouvelle contre-réforme des retraites s'intègre donc dans la gestion de la crise par le gouvernement. Il s'agit d'en faire payer le prix à la population et d'en exempter ceux qui en sont les premiers responsables, les « marchés », c'est-à-dire concrètement les banques et autres fonds d'investissement plus ou moins spéculatifs ou les transnationales dont les profits ne doivent surtout pas être touchés. Cela, le gouvernement n'ose pas franchement l'avouer. D'où le recours à l'argument démographique.

Qu'importe si en cela, le gouvernement contredit les rapports du Conseil d'orientation des retraites (COR). Celui de janvier 2010 indique que « la dégradation très rapide des comptes en 2009-2010 s'explique ainsi principalement par la crise économique qui réduit fortement les recettes assises sur les revenus d'activité ». La très forte récession de l'année 2009 (-2,5%) a abouti à une réduction de la masse salariale de 2 % et donc des cotisations correspondantes. Le rapport d'avril confirme cette analyse et indique que « la plus grande partie de la dégradation aurait lieu en 2009 et 2010 (...) À plus long terme, les effets directs de la crise économique sur la situation financière des régimes s'estompent ».

Face à la crise financière, le gouvernement a été capable de mobiliser des centaines de milliards d'euros pour sauver les banques, et on ne pourrait pas en trouver quelques dizaines -le COR estime à 32 milliards le déficit des régimes de retraites en 2010- pour combler un déficit essentiellement dû à cette crise financière ! Pourtant des recettes nouvelles pourraient être rapidement trouvées, en soumettant des rémunérations actuellement exemptées (intéressement, participations, stock-options, et surtout dividendes) à cotisations sociales, ce qui rapporterait plus de 10 milliards d'euros. On pourrait y rajouter les exonérations de cotisations sociales non compensées par le gouvernement qui s'élèvent à près de 3 milliards par an. On pourrait utiliser le Fonds de réserve des retraites (FRR), fonds de capitalisation créé par le gouvernement Jospin et censé permettre de lisser les besoins de financement dus aux évolutions démographiques. En 2008, avec la crise financière, il a perdu près de 25 % de sa valeur. Ses actifs s'élevaient en 2009 à un peu plus de 33 milliards. Le liquider progressivement pour combler le déficit conjoncturel dû à la crise serait une mesure de bon sens.

Mais quid des évolutions démographiques ? Comme toute projection à un horizon de 40 ans, le scénario sur lequel reposent les projections démographiques devrait être considéré avec précaution. Le futur nombre de cotisants et de retraités dépendra de plusieurs paramètres, dont l'évolution dépendra elle-même des politiques menées. Ainsi en est-il notamment du paramètre de l'activité des femmes. Le scénario retenu fait l'hypothèse d'un taux d'activité des femmes inférieur de plus de 10 points à celui des hommes, ce qui revient à renoncer à réduire les inégalités actuelles entre les sexes. Or de larges marges de manoeuvre sont possibles pour lever les obstacles qui empêchent souvent les femmes de travailler, comme le développement de services publics de la petite enfance (crèches) et d'aide aux person-

nes dépendantes. La France n'est qu'au 15e rang en Europe en termes de taux d'emploi des femmes, derrière l'Allemagne, mais aussi derrière des pays comme la Lettonie, Chypre ou le Portugal. Un taux d'emploi à temps complet des femmes qui rejoindrait celui des hommes ramènerait le ratio des « actifs employés/personnes hors emploi » à la valeur des années 1970, époque où on ne parlait pas de « charge trop lourde pesant sur les actifs ». Il n'y a pas de fatalité démographique, l'essentiel dépend de choix politiques.

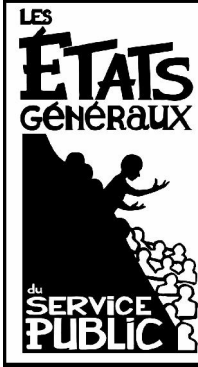
En outre, même en reprenant ces projections contestables, il est possible de maintenir le taux de remplacement moyen (niveau de la pension par rapport au salaire) à son niveau actuel (72 %) sans aucune augmentation de la durée d'activité. Dans son scénario le plus défavorable (scénario C), le dernier rapport du COR indique que le besoin supplémentaire de financement de l'ensemble des régimes de retraites serait de 3 points de PIB à l'horizon 2050, chiffre intégrant le déficit conjoncturel lié à la crise. Cela correspond à une augmentation des prélèvements de 10,4 points qui, lissée sur 40 ans, entraînerait 0,26 point de prélèvement supplémentaire par an. Qui peut sérieusement prétendre qu'une telle augmentation mettrait en danger l'économie française ?

Il est donc possible d'accompagner les évolutions démographiques par un relèvement progressif des cotisations patronales. Celui-ci serait d'ailleurs inférieur à 0,26 point par an puisque les besoins de financement du régime des salariés du secteur privé ne représentent qu'une partie (la plus grande, il est vrai) de ceux des régimes de retraites. Il s'agit de faire cotiser les profits. Mais « cela mettrait en danger la compétitivité des entreprises et donc l'emploi », nous rétorque-t-on ! Cet argument considère que les dividendes versés aux actionnaires sont intouchables. En effet, il est possible de compenser cette augmentation des cotisations patronales par une baisse correspondante des dividendes qui ont explosé ces dernières décennies. L'investissement productif, et donc la sacro-sainte compétitivité des entreprises, ne serait pas touchée.

Les dividendes représentaient 8 % de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières en 2007 contre 3 % en 1982. Aucune raison économique ne justifie une telle augmentation. En 2009, les entreprises du CAC 40 ont versé 75 % du total de leurs bénéfices à leurs actionnaires. Il s'agit d'une logique rentière et de l'accaparement par une petite minorité d'une part de plus en plus importante de la richesse créée par les salariés. C'est à cela qu'il faut mettre fin.

Copyright © Fondation Copernic

États généraux des services publics : rencontre nationale des collectifs locaux le 5 juin 2010



Placée dans un calendrier où il y a de nombreuses initiatives, cette rencontre entre les collectifs locaux était indispensable. Plus de 40 collectifs locaux se sont fait connaître et la tenue de cette réunion en a stimulé de nou-

veaux.

Le contexte avec la bataille sur les retraites, où souvent les mêmes équipes militantes sont mobilisées, mais également l'explosion de la crise – de leur crise – qui a son tour fait exploser leur Europe et sert de prétexte au gel des dépenses publiques, voire de leur restriction (RGPP, réformes territoriale et fiscale,...) doit être pour nous un formidable appel à la construction d'une alternative dont le Service Public est un des fondements.

S'il peut être difficile dans ce moment de s'extraire de l'immédiat, voire de l'urgence pour aborder la prospective, notre hypothèse est de maintenir la démarche, y compris de façon volontariste, avec le souci de conjuguer la résistance au quotidien à l'ambition de la perspective. Le débat est à prendre frontalement pour construire ensemble un front commun, et ce d'autant que cette actualité et les réalités socio-économiques en confirment la pertinence politique :

Les États généraux du logement social proposent un SIG, le mouvement « Pas de bébé à la consigne » un service public de la petite enfance, les régions débattent d'un service public régional de la formation continue, d'aucuns en appellent à un service public pour les personnes âgées... divers sondages en soulignent l'exigence et les besoins face aux préoccupations prégnantes exprimées majoritairement par la population, la place des associations fait débat sur la directive « services » qui affecte leurs libertés et leur existence.

Tout concourt à se coltiner les enjeux, en démontrant la cohérence des remises en cause. A défaut, on laisse le terrain dégarni et libre. La question du SP est également un enjeu de démocratie participative, car une cause d'utilité sociale et économique qui appelle à des mobilisations populaires.

Cette offensive néo-libérale menée dans notre pays est en conformité avec les mesures européennes. Elles ouvrent l'enjeu d'une autre répartition des richesses, problème commun avec les retraites. Elles placent l'UE, qui accorde sa préférence à la domination de

la concurrence sur la question sociale, au centre de notre problématique : ne pas passer à côté (ou mettre de côté) de cette dimension à donner à notre démarche, à notre réflexion, à nos propositions et perspective, même si elle semble être une pierre d'achoppement. Le Service Public ne saurait donc pas être qu'un concept et un débat franco-français. De ce point de vue la question du traité de Lisbonne ne peut être écartée. C'est une question éminemment politique : quel mode d'organisation publique pour quelle société.

Les États Généraux locaux ou thématiques sur les sites touchés peuvent faire référence de la mobilisation établie largement au plan local (comme relaté par La Coordination nationale Hôpitaux et maternités de proximité). Mettre les usagers au centre, et plus largement la population concernée, semble déterminant pour mener à bien les actions locales sectorielles contre la fermeture, détérioration ou privatisation de services publics. Les exemples d'initiatives victorieuses car rassembleuses et pugnaces en témoignent : Hôpital de Valréas, celui de Saint-Affrique, batailles de l'eau (agglo de Rouen), etc.

A noter que la presse locale couvre bien les initiatives locales, car plus sensible aux attaques plus concrètes, plus visibles sur un territoire donné. Si les attaques sont sectorielles, le problème du SP devient générique ; si les services publics peuvent être différenciés, leur sort pose une question identique. Faire apparaître une problématique similaire secteur par secteur : tous et chacun sont cadrés par un même processus de libéralisation-privatisation auquel peu de secteurs échappent aujourd'hui. D'où la nécessité d'accrocher les batailles locales aux EGSP nationaux. En ce sens, les collectifs locaux entendent être des outils permanents sur le terrain. Sous cet angle, l'actualité du SP est très fournie : fret ferroviaire, santé, collectivités, finances publiques, pôle emploi, schéma emploi dans l'Éducation nationale,...

Le SP ouvre donc un vaste débat : les EGSP peuvent-ils aborder tout à la fois ou ce qui est le plus utile à tous pour riposter ? Partir des besoins humains fondamentaux au plan local et les porter en élargissant le champ de vision et le cadre de résolution de la question du Service public : tout public ? De véritables SP ? Quid de la DSP (Délégation de Service Public) ? Des coopérations public/privé ? Des services 100% public ? Des interventions associatives pour des missions de SP ? Les questionnements deviennent plus concrets, plus ouverts, plus cruciaux : que vaut le droit si sa réalité n'est pas effective ?

S'il y a absence ou carence d'un service public rendant ce droit, comme dans le cas du « droit opposable au logement » ?

Il s'agit d'afficher des convictions sur le SP dont la base commune pourrait être de préserver certains domaines correspondant à des besoins humains inaliénables de l'hégémonie du marché. Avec une idée forte, réitérée au cours de cette rencontre : le SP est la réponse à la crise, à leur crise ! Mais aussi la réponse pour vivre et travailler dans certaines zones (rurale, montagne,...).

Mais quelle masse critique de SP ? Quelle intervention publique ?

La diversité des initiatives, des expériences, des pratiques, des analyses, se révèle être une richesse si l'on évite le risque d'éparpillement, de déperdition des énergies et des intelligences. Si les EGSP ambitionnent de prolonger et dynamiser l'existant du terrain, il y a impérativement à donner à voir l'utilité de la démarche :

travailler les questions communes (transversales) aux divers secteurs, domaines ou champs abordés en donnant du lien entre les divers aspects, facettes et approches.

Travailler la réappropriation du/des SP par les citoyens (70% d'attachement au régime des retraites ne se transformant pas en 70% de mobilisation), Le SP restant une question largement étendue, du global au local et inversement.

Pour ce faire :

Travailler et produire des contributions sur des points clé,
Faire circuler dans tous les sens les documents de fond, Re-mouliner et confronter des idées, des concepts et des enjeux (gratuité...)

Après-midi

(rappel de l'ordre du jour) :

Nous sommes engagés dans une démarche vers des États généraux pour le Service public. La convocation et la réussite des EGSP sont conditionnées par plusieurs facteurs.

Primo, faire en sorte que cette démarche se concrétise le plus possible sur le terrain local, par des rendez-vous et initiatives les plus multiformes, les plus largement ouvertes et les plus pluralistes possible. De nombreux exemples de diversification (déambulation citoyenne de SP en SP, happening bibecons, ...au-delà des traditionnelles réunions souvent « entre soi ») relatés ont pour objectif de s'ouvrir et d'élargir au maximum la participation.

La question du service public est transversale à toutes les préoccupations, attentes, besoins socio-économiques et

impératifs environnementaux. Mais elle est aussi intergénérationnelle car indispensable tout au long de la vie. Cela fait potentiellement beaucoup de monde concerné. Encore faut-il jouer collectif et mettre la question sur la place publique auprès mais surtout avec la population.

Secundo, le contexte évoqué conforte la démarche. Leur crise est prétexte à accentuer et accélérer les opérations de démontage du modèle social déjà engagées (RGPP, RGPPP-Réduction Générale et permanente des Politiques Publiques, réformes territoriale et fiscale, etc.).

Rappelons que le modèle social est fondé sur une intervention publique forte, des politiques publiques assurant l'effectivité des droits afin de satisfaire les besoins essentiels, tant au plan personnel que collectif. C'est ainsi que le SP « rend du droit » là où le commerce vend des prestations selon votre état de fortune (solvabilité).

Le Service public (dans ses notions et dimensions génériques) est particulièrement ciblé : gel des dotations, coupes dans les programmes d'intervention et les effectifs (comme le schéma emploi de l'Éducation Nationale), tendent à restreindre encore plus la sphère publique. Les activités éducatives, sociales, sanitaires, mais aussi économiques ou culturelles vont être anémiées, la démocratie davantage bâillonnée. « Avec moins de service public, c'est toute la société dans son ensemble qui en subit les conséquences » pour parodier une récente campagne gouvernementale sur la fraude fiscale.

C'est surtout, toute la population (le service public s'adresse à tous et partout), en particulier la plus vulnérable, qui va en pâtir.

Tertio, il nous faut dénoncer cette imposture, mais aussi démontrer qu'une autre politique pour une société plus solidaire et plus juste, est possible. Le Service public apparaît comme la clé de l'impasse politique tant national qu'europpéen.

Il est à la fois urgent, utile et nécessaire de résister contre la casse généralisée des services publics, et de faire entendre une autre réponse, d'engager et dégager une perspective alternative. Si tout ceci conforte donc la démarche des EGSP, il nous faut assurer une visibilité plus claire, plus soutenue et mieux actualisée, de notre démarche.

Outre l'activation de notre site, maillon faible actuel, il nous faut établir le contact avec d'autres organisations (UNRPA, mouvement éducation populaire, consommateurs,...). Cet élargis-

sement doit aller de pair avec une relance des organisations signataires tant en terme d'implication concrète, de relais avec leurs bases locales. Concevoir des supports diversifiés, Solliciter de nouvelles contributions moins généralistes mais centrées sur les 4 blocs de questionnement initiaux afin de nourrir les EGSP, même si des choses intéressantes existent déjà. A l'instar de premiers travaux sur les « champs du service public », organiser d'autres remue-méninges sur les autres.

Articuler l'organisation et l'activité des collectifs locaux avec des travaux théoriques, se nourrissant mutuellement.

Entamer la préparation et penser les EGSP en eux-mêmes.

Pour ce faire, services publics des «champs» (ruralité) ou services publics «des villes» (urbanité), les témoignages apportés montrent une problématique générale et commune. Notre rencontre du jour est un point d'étape : comment relancer en faisant un travail unitaire afin de faire tâche d'huile en valorisant les modalités et les succès ici ou là. Faut-il ainsi en rester à des « cahiers de doléances », écrire un livre noir, ou adapter nos méthodes, nos supports, notre langage et nos écrits à notre temps, à la contemporanéité ? Pour ne pas en rester uniquement au constat (ça se dégrade à la vitesse grand V), aider à réfléchir et à se projeter. Il nous faut sans doute arrêter de ressasser pour OSER !

Dans notre démarche commune, il s'agit de clarifier le registre et le rôle de chacun :

aux collectifs locaux, le travail sur un territoire, un terrain local où les organisations nationales ne peuvent se substituer aux militants, mais par contre doivent inciter, motiver et aider leurs représentants locaux (élus compris) à y prendre une part active, en conséquence, rappeler aux organisations nationales leur engagement initial, et les appeler à leurs responsabilités dans la dynamique des collectifs existants, et dans la constitution de collectifs là où il n'y en a pas encore et où il devrait y en avoir.

Les collectifs locaux expriment 2 attentes de la part du Comité national qu'ils interpellent sur sa capacité à :

* faire circuler, à échanger les informations en investissant davantage la toile,

* élaborer, synthétiser, produire et dessiner l'alternative commune,

* proposer du matériel commun personnalisable et duplicable et localement, porter à maturité la dynamique de la démarche démontrée lors de

cette rencontre.

Pour ce faire, il faut penser la tenue des EGSP comme un troisième point de départ et d'étape (le premier étant l'appel national, le second cette rencontre), pour se projeter dans la suite, **la vocation de la démarche étant d'être durable !**

Autant le succès d'une « manifestation » dépend de l'engagement déterminé des organisations nationales, autant la mise en commun des EGSP (avec les collectifs locaux et les témoins qualifiés) doit contribuer à l'écriture d'une base partagée (manifeste ? socle ? charte ? résolution ?) sur laquelle tout un chacun pourra s'engager solidairement. Ce texte devra éviter la « langue de bois » pour être populaire, sans en rabattre sur les exigences. Les initiatives des collectifs locaux, les approches transversales et globales (niveaux national et européen, si ce n'est planétaire) des organisations signataires, les analyses et études de personnes ressources qualifiées, doivent se nourrir mutuellement.

Le format local est décisif pour des EGSP conséquents et productifs : véritables réseaux d'observatoires (vigies ?) citoyens et militants du terrain, les collectifs locaux sont installés comme réseau d'alerte pérenne sur les préoccupations majeures (santé, éducation, enfance, emploi, logement ?...). Une synthèse de leurs actions, constats, observations et réflexions, pourrait constituer un « document d'interpellation publique (dégâts sociaux, économiques, initiatives et propositions alternatives) à partir de cette résistance qui dénonce, freine un tant soit peu en évitant que la situation devienne plus catastrophique qu'ailleurs (un livre blanc ?). Jugeant que la démarche « prenait corps et sens », les participants à cette rencontre nationale décident d'enclencher la 2ème phase : la convocation des États Généraux pour le Service Public ».

Ils actent :

le format proposé (sur 2 jours en week-end),

le schéma (le samedi : creuser les questions, énoncer et restituer les réponses ; le dimanche : synthétiser, formaliser et arrêter les suites),

les dates (fin novembre-début décembre 2010), tenant compte d'une rentrée sur les retraites, d'autres rendez-vous annoncés et les dates des vacances scolaires - des contacts sont initiés pour trouver le site sur Paris et proximité .

Isabelle SARGENI-CHETAUD
FSU